

Extraits du procès-verbal de la séance plénière des 21 & 22 mars 2024

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous avons entendu ce matin que notre budget est à l'équilibre. C'est une obligation pour les collectivités locales. C'est un exercice pas toujours simple auquel nous sommes confrontés lorsque nous exerçons des responsabilités.

Le budget est à l'équilibre malgré une situation tendue, contrainte pour diverses raisons qui ont été rappelées : la perte de l'autonomie fiscale que vous dénoncez de façon régulière. Beaucoup d'erreurs ont été commises par le passé, y compris lorsque votre parti assumait des responsabilités sur le plan national. À l'époque, le fait n'avait pas été dénoncé. Finalement, nous payons aujourd'hui des choix qui ont été catastrophiques pour une collectivité comme le Conseil départemental. Nos recettes sont fragilisées parce que nous n'en sommes pas véritablement maîtres et la chute des transactions immobilières pèse très fortement sur notre budget.

La situation est contrainte par des dépenses qui sont impactées par de trop nombreux éléments, extérieurs à la volonté des élus de notre assemblée. Ils dépendent à la fois de décisions nationales et de la situation internationale.

Cette situation plus contrainte limite les marges de manœuvre. Elles sont cependant loin d'être réduites à néant. D'ailleurs, la décision que vous avez prise d'anticiper les résultats du compte administratif dès le budget primitif, ce qui est une première dans cette assemblée, montre que la situation financière de la collectivité est plutôt saine malgré le fait que, session après session, le leitmotiv reste le même : cela va devenir compliqué.

La réalité montre pourtant que la gestion de la collectivité permet des marges de manœuvre. Oui, c'est le résultat des choix politiques de votre majorité, un point que nous n'avons jamais remis en cause. Ce sont d'autres choix que nous constatons.

Avoir procédé à cette reprise anticipée des résultats du compte administratif rend assez difficile la comparaison de BP à BP. Pour les élus d'opposition qui n'ont pas, comme vous, le soutien des services, c'est probablement plus difficile.

Il s'agit, par ailleurs, d'un fusil à un coup. Anticiper les résultats dès le budget primitif signifie que le budget supplémentaire au mois de juin sera probablement beaucoup plus léger que de coutume.

Des contraintes pèsent à la fois sur les recettes et les dépenses. Vous parvenez en partie à les anticiper, même si les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux recettes. Cela s'explique par une baisse significative de notre épargne, qui sera divisée par deux.

Pour résumer mon propos, la situation financière de tous les Départements est contrainte, à tel point que l'Association des maires de France vient d'adopter une motion soutenant la position des Départements dans les discussions qui peuvent s'engager avec l'État. Tant qu'il n'y aura pas une mobilisation forte des collectivités locales pour engager un véritable bras de fer avec le Gouvernement pour retrouver une lisibilité de l'action publique et une autonomie de nos comptes, tout cela sera vain.

J'en viens au budget que vous nous proposez, politique par politique. Je n'entrerai pas trop dans le détail car ce serait tuer le débat que nous engagerons, délibération par délibération.

Cela dit, nous pouvons noter que ce budget comprend des aspects positifs qui concernent des politiques sectorielles. Nous considérons que la majorité prend un certain nombre de bonnes décisions. Je citerai la politique en faveur des collèges, le Plan Collège de demain, certaines actions du domaine de l'éducation, même s'il reste des problèmes à régler ; la politique de déploiement du numérique, que ce soit à travers les réseaux, les outils ou l'accompagnement des Sarthoises et des Sarthois. Je pourrais continuer en évoquant la politique culturelle, par exemple ce qui est réalisé au sein du très beau site de l'Abbaye royale de l'Épau, ou la politique du tourisme. Nous n'exprimerons pas de désaccords sur ces sujets au cours de la présente session.

Autre aspect positif du budget que vous présentez : un véritable effort est produit en faveur de l'investissement qui progresse de façon non négligeable. Nous l'attendions, nous l'avions réclamé, toujours avec l'idée qu'il est peut-être dommage de ne pas l'avoir fait plus tôt, notamment à un moment où les taux d'intérêt étaient plus bas. Cela dit, je pense que les négociations avec les institutions bancaires permettent actuellement de minorer le coût des remboursements d'emprunt.

Dans le cadre de votre communication, vous évoquez régulièrement les dix enjeux stratégiques que vous avez mis en avant et que nous pouvons probablement partager.

Notre groupe, quant à lui, souhaite mettre l'accent sur les enjeux d'aujourd'hui et les enjeux de demain. Ils doivent permettre au Département de la Sarthe de tirer son épingle du jeu, davantage qu'il ne le fait aujourd'hui.

Je ne comparerai pas les Départements entre eux car je sais ce que vous allez me répondre. Globalement, quand on compare le Département de la Sarthe aux Départements de France, on trouve qu'il est dans une situation qui n'est certes pas mauvaise sur une série de sujets mais quand on se compare à nos Départements voisins, que ce soient les Départements ligérien et breton, on voit que la Sarthe connaît davantage de difficultés. C'est du point de vue où l'on se place que l'on peut mesurer une situation. Mais souligner un certain nombre de faiblesses de notre Département n'est pas le critiquer. C'est porter un regard lucide qui doit permettre d'ajuster nos politiques.

Pour nous, le premier enjeu est lié à la compétence centrale du Conseil départemental : la solidarité, notre cœur de métier.

Nous pouvons être dépendants de décisions nationales. Un débat se tient actuellement à l'Assemblée sur la loi relative au bien-vieillir alors que beaucoup attendent une loi Grand âge plus ambitieuse. C'est l'une des premières questions. Dans le cadre de l'accompagnement de nos anciens, notamment de ceux qui sont placés en établissement, il est nécessaire de mieux anticiper l'évolution du bâti car, aujourd'hui, nombreux sont les bâtiments vieillissants, qui ne sont plus toujours adaptés aux pathologies des personnes qui entrent en EHPAD. Elles y entrent alors que leur état de santé est bien plus dégradé et que mieux les accompagner d'un point de vue humain est extrêmement important. Une personne placée en établissement pour personnes âgées aujourd'hui n'a pas les mêmes besoins qu'il y a trente ans, tout simplement parce que son état de santé est dégradé. L'accompagnement humain est donc essentiel. Bien évidemment, le Conseil départemental seul ne peut résoudre ces questions, ce qui ne l'empêche pas d'y prendre une large part.

Sur les questions de solidarité, vous avez fait référence à l'enfance. Cela fait quelques sessions que nous tirons la sonnette d'alarme sur ce sujet crucial. On ne peut que regretter le nombre élevé de situations qui ne sont pas prises en compte malgré des décisions de justice parce que nous n'avons pas les moyens d'accueillir et de traiter l'ensemble des enfants qui devraient nous être confiés. Cette situation n'est pas propre au Conseil départemental de la Sarthe. Il est toutefois probable que nous n'avons pas suffisamment anticipé.

Je me suis replongé dans des débats anciens avec Roland du Luart et Béatrice Pavy au moment il avait été envisagé de construire le nouveau foyer de l'enfance. Nous avons reproché à la majorité, à laquelle vous apparteniez, Monsieur le Président, d'avoir un projet architectural avant d'avoir un projet humain et social pour cette structure. Malheureusement, l'histoire nous a donné raison puisqu'on voit très bien que ce système est arrivé en bout de course et que votre ambition est de fermer ce bâtiment qui n'est finalement pas si ancien ; il date d'une quinzaine d'années.

Cela interroge sur la façon dont la politique de l'enfance a été traitée dans notre assemblée. Vous êtes décidés à faire le maximum probablement parce qu'un certain nombre de choix n'ont pas été faits correctement par le passé et que probablement collectivement nous investissons insuffisamment en faveur de la prévention. Nous intervenons après les faits alors que nous pourrions – j'emploie le conditionnel – éviter les situations qui sont signalées en étant plus proches, plus directifs, plus accompagnants.

Le deuxième enjeu est celui de la transition environnementale. L'urgence climatique est là. Nous en subissons les conséquences au quotidien. La politique du Conseil départemental sur cette question n'est pas claire. Nous ne disons pas que rien n'est fait ; des actions vont dans le bon sens. François Boussard a fait référence au travail entrepris autour de l'eau, un travail intéressant, conduit collectivement et sur lequel nous reviendrons à l'occasion de la présentation de l'un des rapports. Je pense aux travaux qui sont menés pour reconstituer les haies du bocage sarthois ou pour protéger les espaces naturels sensibles mais, en parallèle, nous avons l'impression que sur certains sujets, cela ne bouge pas beaucoup. Par exemple, l'année dernière, nous avons proposé un amendement visant à mettre en place une réflexion sur la création éventuelle d'un syndicat départemental d'énergie. En un an, il ne s'est pas passé grand-chose : une commission a été mise en place ; la réunion a été reportée. Nous avons cru comprendre qu'il y avait quelques dissensions au sein de votre majorité et que donc vous preniez le temps de la réflexion – c'est le moins que l'on puisse dire ! Mais avons-nous encore véritablement le temps ? Voilà un enjeu pour lequel nous considérons que vous ne faites pas assez.

Le troisième enjeu porte sur la santé qui, certes, ne relève pas de la compétence directe du Conseil départemental mais les Conseillers départementaux sont les élus les plus proches de la population et il ne se passe pas une semaine sans qu'ils soient alertés par des administrés qui n'ont plus de médecin parce que celui-ci est parti à la retraite ou ailleurs ou encore parce qu'il est décédé. Il en va de même des dentistes ou d'autres professions médicales. Cela crée des situations très difficiles car retrouver un médecin suppose avoir un réseau ; or, souvent ceux qui ont un réseau ne sont pas les personnes les plus faibles. Cela conduit beaucoup de nos administrés à renoncer aux soins.

Le Conseil départemental ne peut pas tout assumer seul. Tant qu'une politique nationale courageuse et ambitieuse ne sera pas lancée sur cette question, tout ce que nous pourrions faire restera des pis-aller ; cela dit, parfois des pis-aller sont préférables à rien.

Malgré l'adoption du Plan Santé 2, nous avons du mal à déterminer les résultats de cette politique. Probablement que les échanges que nous aurons au moment de l'examen du rapport n° 3 permettront d'y voir plus clair.

S'ajoute le point particulier de la psychiatrie dans notre Département, une question dramatique. La directrice de l'EPSM explique que seulement un tiers des postes de psychiatres sont pourvus. Il ne s'agit pas là de problèmes budgétaires mais d'attractivité du métier et de notre Département. Tous les Départements ne rencontrent pas la même difficulté dans cette branche de la santé, même si elle a pendant trop longtemps été considérée comme un parent pauvre.

Le quatrième enjeu est celui de l'attractivité, il est essentiel : il convient d'attirer des médecins et des psychiatres sur notre territoire. Monsieur le Président, vous avez mis en avant l'enjeu de la jeunesse : comment garder notre jeunesse ? Moi qui suis au contact quotidien d'élèves de terminale que je peux accompagner dans le cadre de ma profession dans leurs orientations, je vois beaucoup trop de nos étudiants quitter le Département pour poursuivre leurs études. Lorsqu'ils quittent le Département, ils n'y reviennent pas forcément parce que la vie est ainsi faite : on découvre d'autres territoires, on rencontre une personne avec qui on s'engage dans la vie et, pour finir, le Département perd certaines de ses forces.

De ce point de vue, vous vous êtes félicité de la politique que vous menez en faveur de l'université. Nous sommes désolés de vous le dire : elle n'est pas à la hauteur. Nous devons nous engager davantage en faveur de l'université car c'est l'avenir de notre Département qui se joue dans la formation.

Face aux difficultés à recruter du Conseil départemental, vous aviez évoqué l'idée de mettre en place une école des métiers du social qui ne soit pas celle des métiers sanitaires et du social proposés par la Région, que tout le monde

accompagne, mais celle de travailleur social, d'assistant social ou de conseiller en économie sociale et familiale. Aujourd'hui, un jeune qui veut suivre cette formation quitte le Département. Comment garder nos jeunes alors qu'ils sont nombreux à vouloir s'engager sur cette voie ? Je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir.

Vous avez qualifié votre budget d'engagé, de volontaire et de fédérateur.

Engagé, oui, il l'est probablement sur un certain nombre de points. Il est d'abord engagé par l'action de l'ensemble des personnels de notre institution qui, au quotidien, se dévouent avec un réel sens du service public. En même temps, nous avons tous été destinataires d'alertes, de messages d'agents qui, dans certaines parties de notre administration, font remonter une réelle souffrance au travail.

Je ne ferai pas de démagogie parce que je sais que gérer du personnel est une question compliquée mais, pour autant, nous ne pouvons pas ne pas entendre cette souffrance. Alors que nous avons été destinataires de ces messages, nous ne pouvons pas ne pas les évoquer ce matin.

Oui, votre budget est engagé sur un certain nombre de points, mais on peut regretter que cet engagement soit modéré s'agissant de certaines politiques que j'ai évoquées.

Votre budget est volontaire, oui probablement ; en tout cas, il y a une vraie volonté des élus de la majorité, comme de l'opposition, à prendre en compte les défis de nos territoires et à essayer d'y apporter des solutions mais la volonté suffit-elle ? C'est comme en amour : les discours c'est bien, les preuves d'amour, c'est mieux. Les preuves de volonté sur un certain nombre de sujets sont probablement nécessaires

Vous avez terminé en disant que votre budget était fédérateur. C'est probablement le qualificatif sur lequel je serai le moins d'accord. Budget après budget, nous restons persuadés qu'il y a trop d'oppositions instrumentalisées, orchestrées entre les territoires de notre Département alors que, au contraire, on devrait tous tirer dans le même sens.

Au moment où s'ouvrent les débats de cette session, on sait que la session du Conseil départemental est un peu un jeu de rôle dans lequel chaque acteur connaît parfaitement sa partition, à tel point que j'ai parfois l'impression – c'est un avis personnel – que nos débats sont un peu stériles. On s'écoute poliment sans s'invectiver mais tout cela n'aboutit pas à grand-chose. Pourtant, le rôle des élus de la minorité est celui-ci, ce que j'ai essayé de faire : reconnaître ce qui va dans le bon sens tout en soulignant ce qui ne va pas dans le bon sens car personne ne peut avoir tout bon.

Je ne suis pas totalement désespéré car je me rends compte que nous plantons parfois des graines qui, si elles mettent un peu de temps à germer, permettent in fine de faire évoluer un certain nombre de politiques en même temps.

De notre point de vue d'élus de la minorité, nous vivons une situation un peu paradoxale. À la fois on ressent sincèrement une véritable volonté de mieux associer les élus des différents groupes aux travaux. C'est nouveau ; je siége depuis suffisamment longtemps dans cette assemblée pour le reconnaître. Les commissions ad hoc mises en place et les travaux menés permettent d'effacer les barrières politiques et d'échanger. C'est positif. En même temps, je suis désolé de le dire, la volonté de faire disparaître les élus de l'opposition de tous les supports de communication du Département est telle que parfois nous nous demandons si nous existons pour ce que nous sommes au sein de cette assemblée.

Pour finir sur des propos plus positifs, nous avons souhaité aborder de façon constructive cette session. Il y a des rapports que nous voterons, des rapports que nous ne voterons pas, des rapports sur lesquels nous nous abstiendrons. Nous avons proposé trois amendements comme nous l'avons fait l'année dernière.

Nous pourrions déposer des amendements sur tous les rapports avec une petite stratégie politico-politicienne qui consisterait à faire des amendements un peu sur tout pour vous contraindre à vous positionner contre nos propositions. On inverserait – ce que je dénonçais précédemment – une forme de stérilité des débats.

Nous avons décidé de limiter le nombre d'amendements à trois, sur des sujets qui normalement ne doivent pas créer de débat mais sur lesquels nous pouvons faire progresser des politiques ; en tout cas, c'est dans cet esprit que notre groupe aborde la session.

Au nom de notre groupe, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne session du budget primitif 2024 !

Commission Solidarité, Autonomie et Santé

ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

M. COUNIL. Je souhaite revenir sur l'échange que nous avons eu ce matin parce que j'ai bien compris que j'avais un petit peu énervé M. Grelier – la vie est ainsi faite !

Ma première question porte sur le médibus. Vous nous expliquez qu'il est acquis et en voie d'équipement, ce qui prend du temps. J'aimerais savoir comment il fonctionnera. Qui sont les médecins qui y travailleront ? Sont-ils recrutés par le Département, sous forme de vacations ? Il serait intéressant d'avoir quelques données supplémentaires.

Je voudrais maintenant revenir sur l'échange que nous avons eu ce matin sur la psychiatrie, une question aujourd'hui fondamentale.

Il se trouve que par mon histoire personnelle je connais très bien le milieu de la psychiatrie puisque mon père a fait toute sa carrière à l'hôpital psychiatrique, mes beaux-parents y travaillaient tous les deux et moi-même, le jour de mes 18 ans alors que j'étais étudiant, j'ai commencé à travailler à l'hôpital psychiatrique pendant les vacances. C'est donc un milieu que je connais très bien. Mon frère y travaille également. Je veux bien être pris en défaut sur d'autres dossiers, mais je connais très bien celui que nous évoquons. Il se trouve que dans mes fonctions d'adjoint à l'urbanisme, j'accompagne Mme Lagray dans ses projets de transformation du plan patrimonial. Nous nous sommes encore rencontrés il y a deux semaines. Travaillant ensemble sur plusieurs sujets, je suis assez au fait de la situation. On peut tout me reprocher – j'ai le dos large – mais, en l'occurrence, c'est un dossier que je connais.

La psychiatrie est actuellement le parent pauvre de la médecine, ce qui a des conséquences dramatiques. La fermeture du nombre de lits c'est d'abord l'engorgement des urgences de l'hôpital général, que nous vivons. J'ai entendu Frédéric Beauchef exprimer ses inquiétudes sur les hôpitaux confrontés aux mêmes problématiques.

Le travail qui n'est pas réalisé en psychiatrie se répercutera sur la médecine de ville, sur l'hôpital général ou alors sur les travailleurs sociaux, voire sur les forces de police. Les élus locaux doivent également gérer des personnes qui devraient être prises en charge par les services psychiatriques et qui ne le sont pas. Cela peut aller jusqu'au drame que nous avons vécu dernièrement. Une femme a été assassinée au Mans par une personne qui était suivie en psychiatrie.

Le Président, évoquant l'enfance, a utilisé le terme de tsunami. Je pense que nous sommes en train de vivre la même chose s'agissant de la psychiatrie. Lorsque nous avons voté le plan Santé 2, dans le cadre de nos échanges, nous avons indiqué que le plan Santé ne pouvait pas faire l'impasse de cette question. Or, aujourd'hui, après avoir lu le rapport, ce que j'ai fait en long, en large, en travers, et vous avoir écouté, je n'ai pas entendu une seule fois le terme « psychiatrie ». Or, je rappelle que c'est le Président du Conseil départemental qui, de par les pouvoirs qui lui sont conférés, est le Président du conseil de surveillance de l'hôpital psychiatrique, mission qu'il a confiée à notre collègue. Notre assemblée ne peut se désintéresser de cette question.

Sur ce sujet très sensible, nous souhaitons savoir comment le Conseil départemental entend accompagner la réorganisation de la psychiatrie dans le Département de la Sarthe. Face à cette pénurie de médecins psychiatres – seulement un poste sur trois est occupé –, la volonté est de diminuer le nombre de sites, de réorganiser le dispositif pour rendre le travail plus efficace. À cette question que nous posons depuis douze ans, nous n'avons pas de réponse.

Ce sujet majeur concerne directement le Conseil départemental, puisque, je le répète, le Président du Conseil départemental est, de fait, Président du Conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale.

Par ailleurs, en réaction à vos propos, Monsieur le Président, je reviens sur les maisons de santé pluriprofessionnelles. Le Mans rattrape actuellement un retard – peut-être parce que nous étions moins concernés jusqu'à présent.

Cela fait très longtemps que j'ai tiré la sonnette d'alarme en réclamant le soutien du Département, que je n'ai pas obtenu. La seule chose que j'avais obtenue à l'époque était un bonnet d'âne qui m'avait été remis par Jean-Pierre Vogel !

La maison de santé que l'on ouvre rue Armand Saffray permet de regrouper des médecins ; elle attire d'autres médecins qui pratiquaient dans des cabinets saturés à 100 %. En ouvrant la maison de santé, ils prendront des remplaçants, permettant cinq journées de consultation supplémentaires par semaine. Qui plus est, un jeune médecin s'installe à partir du 1^{er} septembre. Autrement dit, en quelques mois, l'équivalent de deux médecins supplémentaires travaille à la maison de santé.

L'intérieur de la maison de santé est formé de locaux vides qui sont destinés à se remplir. Les médecins profitent d'une sorte de prime d'intéressement puisque nous prenons en charge le loyer des locaux vides pendant trois ans ; au bout de trois ans, s'ils ne les ont pas remplis, les médecins paieront les locaux.

Ceux que j'ai rencontrés lors de la prise de possession du bâtiment sont très motivés à faire venir d'autres médecins. Un jeune médecin qui s'installe n'est pas prêt à exercer comme le faisaient autrefois les médecins de famille. Les nouveaux médecins ont besoin d'échanger et de partager. Ces structures sont la seule façon de garder les médecins que nous avons dans la Sarthe – cela reste la priorité – et ensuite d'en attirer. De telles formules sont susceptibles d'être performantes. En tout cas, la maison de santé, rue Armand Saffray, vient d'ouvrir. Nous bénéficions déjà de l'équivalent de deux médecins supplémentaires. Deux mille à trois mille personnes qui n'avaient pas de médecins pourront en retrouver un. Ces petits ruisseaux permettront d'améliorer la situation. Je voulais tenir des propos un peu moins pessimistes que les vôtres, monsieur le Président !

Commission Vie associative, Culture, Sport, Tourisme et Patrimoine

ACCOMPAGNER LA VIE ASSOCIATIVE

Mme COZIC-GUILLAUME. Afin de contrer les conséquences de l'inflation, serait-il possible d'envisager une augmentation de l'enveloppe de la dotation cantonale, qui n'a pas progressé depuis 2017 ? À cette époque, le budget de la dotation cantonale s'élevait à 450 000 euros. Depuis 2017, les associations font face à l'augmentation des prix, à la hausse du nombre de dossiers et à la baisse de l'enveloppe de chaque association en raison de la non-réévaluation de l'enveloppe.

CONDUIRE UNE POLITIQUE SPORTIVE AU SERVICE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Mme COZIC-GUILLAUME. Je veux intervenir sur deux points. Le premier porte sur les sportifs de haut niveau, notamment en club Elite. En 2024, 38 sportifs figurent en club Elite. Ils ne bénéficient pas des aides accordées par le Département aux sportifs évoluant en nationale, ils ne reçoivent qu'un montant de 300 euros, qui ne couvre pas les frais lorsqu'ils se déplacent loin. Il conviendrait qu'ils ne soient pas pénalisés.

Nous pouvons regretter le manque de sportifs de haut niveau dans notre Département ; un seul sera présent aux Jeux olympiques. Cela montre le manque de capacités à fabriquer des sportifs de haut niveau. C'est certainement lié à un déficit d'équipements dans la Sarthe, notamment en athlétisme. Nous sommes le seul Département de la Région à ne pas disposer d'une piscine de cinquante mètres. Par ailleurs, les communes ne peuvent pas faire face à l'achat de

gazons synthétiques. Les fédérations reçoivent de plus en plus de demandes. Si nous voulons que les sportifs accèdent à un haut niveau, les équipements doivent suivre, les équipements sportifs ont près de 40 ans ; il est nécessaire de penser à la rénovation, notamment énergétique. Le Département devrait participer aux grands investissements, aux équipements qui nous permettraient d'avoir des champions et des sportifs de haut niveau.

Trente-cinq mille euros sont destinés au Comité départemental Olympique et Sportif pour la gestion du Club Elite. Selon quels critères la répartition s'effectue-t-elle ? La somme est-elle la même pour chaque sportif car les besoins ne sont pas les mêmes ?

Mon second point porte sur les nuisances. Des crédits de 12 500 euros sont inscrits en faveur de la CCI en rapport avec la délégation de service public à l'aérodrome. Le Département finance également les activités de l'aéroport du Mans. J'interviens donc à nouveau sur les nuisances liées aux activités de loisirs de l'aéroport.

Depuis dix ans, nous constatons une forte augmentation de l'activité liée aux écoles de pilotage, aux autogyres, aux ULM, aux hélicoptères et aux sauts en parachute. L'ensemble de ces activités engendrent une énorme nuisance pour les riverains, en particulier une nuisance sonore.

Les habitants subissent l'intensité du bruit des avions au décollage et à l'atterrissage. Le phénomène se répète toute la journée, le soir, la nuit. Cela devient intolérable !

En 2022, l'aéroport a connu 30 212 mouvements, soit en moyenne 82 par jour. Compte tenu d'une mauvaise météo, certaines journées enregistrent plus de 200 mouvements. En plus de ces nuisances sonores, les habitants subissent la pollution atmosphérique car ces activités rejettent des tonnes de CO². La pollution de résidus de produits combustibles et autres particules retombent sur les zones des habitations proches.

Enfin, les habitants s'inquiètent de la sécurité. Au bout de l'aéroport, est installé un site butagaz placé en Seveso haut risque pour des raisons de risques industriels. Sachant qu'il y a eu 39 accidents mortels occasionnant 60 morts l'an dernier en France, vous comprendrez le stress des habitants dans ce secteur lorsque des apprentis pilotes survolent ce site dangereux.

Depuis deux ans maintenant, nous rencontrons régulièrement la CCI, les responsables des activités présentes sur l'aéroport, les associations de riverains et les membres des collectivités territoriales concernées par l'aéroport pour convenir d'une charte de respect mutuel concernant le périmètre de l'aéroport.

La liste des revendications était claire, à savoir établir un plafonnement des trafics aériens en dessous du niveau de référence de 2019 pour l'aviation commerciale ; des plages de silence entre midi et 14 heures et à partir de 20 heures le week-end et les jours fériés à l'instar de ce que nous sommes convenus avec l'ACO ; le respect des zones de nuisance dicté par le plan d'exposition au bruit et le renouvellement de la flotte de ces activités. Des efforts ont été faits par les autogyres et le parachutisme. En revanche, nous connaissons une situation de blocage avec les écoles de pilotage dont vous proposez justement de financer les activités. Aussi je souhaite que le Département ne finance pas ces activités qui occasionnent des nuisances à la population.

Commission Emploi, Insertion, Logement

GARANTIR UN LOGEMENT PERFORMANT PARTOUT ET POUR TOUS

M. COUNIL. Mes chers collègues, je formulerai quatre remarques.

Premièrement, il est, en effet, assez étonnant de débattre en l'absence de la présidence de Sarthe Habitat quand cet organisme est l'acteur central du dossier. Peut-être pourrions-nous organiser la procédure différemment : tenir les

débats, demander aux personnes impliquées de sortir, présenter la délibération et voter. En raison des nouvelles règles qui s'imposent à nous, nous perdons du sens.

Deuxièmement, la question du logement est cruciale dans notre Département. Jamais les bailleurs sociaux n'ont enregistré autant de demandes, jamais les rotations dans les logements n'ont été aussi faibles.

Nous devons faire face à une demande forte de construction, mais également de rénovation et de réhabilitation. Ainsi que nous l'avons déjà dit au cours des précédentes sessions, nous pensons que le Conseil départemental aurait pu, au regard de ses possibilités, augmenter son soutien de façon temporaire aux bailleurs sociaux, par exemple, pour lancer les chantiers plus rapidement, car, derrière, c'est l'économie du bâtiment qui connaît une très importante crise qui ne fait que commencer. Il suffit d'écouter les grands acteurs de la promotion immobilière ou du bâtiment qui sont très inquiets quant à leur carnet de commandes. Je les rencontre toutes les semaines ; pas un seul ne m'alerte sur le sujet. Nous considérons que ce sujet pose une difficulté.

J'aimerais maintenant revenir sur une proposition que j'avais faite lors du débat d'orientations budgétaires. La mise en œuvre du ZAN – que je juge personnellement une très bonne réforme – s'imposera à tous dans les années qui viennent. Il convient de réfléchir avec les communes à l'intensification des usages dans les bâtiments existants.

J'évoquais la rénovation des maisons de centre bourg, souvent abandonnées, parce qu'elles ne répondent plus aux attentes du public. Un système utilisant les satellites du Département permettrait peut-être quelques opérations pilotes en accompagnant les collectivités sur cette question. M. Vallienne m'avait dit ne pas connaître cette difficulté dans son canton. Il se trouve que je rencontre régulièrement des maires de divers territoires qui me disent tout au contraire connaître un vrai problème dans leur commune : les logements sont vides et montrent une image du centre-bourg peu valorisante avec ses maisons aux volets fermés et ses bâtiments qui se dégradent. Les satellites du département seraient l'outil nécessaire pour lancer une ou deux opérations pilotes.

Je relance cette idée qui ne concerne pas l'agglomération, elle concerne d'abord et avant tout les territoires ruraux. Appliquer le Zan dans une agglomération est probablement plus simple parce que les friches sont plus nombreuses ; ce sera moins aisé dans les territoires ruraux. C'est la raison pour laquelle il faut anticiper.

Le troisième sujet, plus particulier, porte sur le fonds de solidarité logement et la question des gens du voyage. S'agissant du stationnement des gens du voyage, dans les années passées, le Syndicat mixte de la Sarthe que je préside arrivait à monter des dossiers FSL, lesquels permettaient à certaines familles confrontées à des problèmes de revenus de stationner sur nos aires car, vous le savez, le stationnement n'est pas gratuit. Il y a un droit journalier à payer, les fluides et l'eau.

Pour la première fois en 2023, nous avons été dans l'impossibilité de monter un seul dossier FSL. Mon équipe me dit qu'elle n'arrive plus à travailler avec le Conseil départemental sur cette question. C'est gênant. Dernièrement, à l'invitation de Daniel Chevalier, j'ai rencontré l'ensemble des maires de la Communauté de communes du Pays de Sablé-sur-Sarthe. Les maires sont exaspérés d'être confrontés à des stationnements anarchiques et je souhaiterais que les gens du voyage utilisent les aires de stationnement. Il nous faut donc retrouver une fluidité car chaque dossier monté par le FSL signifie un stationnement anarchique et des ennuis en moins pour les élus des territoires. Cela ne représente pas des mille et des cent pour le Département. Le syndicat reçoit environ 2 000 à 2 500 euros de recettes par an.

Je ne comprends pas le blocage et j'aimerais rencontrer un responsable du Conseil départemental afin de travailler sur cette question. Collectivement, nous avons beaucoup investi pour réaliser des aires d'accueil. Faisons en sorte que les gens du voyage puissent y stationner et que le problème financier ne soit pas un obstacle, comme pour n'importe quel citoyen français qui vit ailleurs que dans une caravane.

Tels sont les éléments que je voulais mettre en avant. Notre groupe votera contre ce rapport.

Commission Développement numérique

FAIRE DU NUMÉRIQUE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

ET DE PERFORMANCE POUR LA SARTHE

Mme COZIC-GUILLAUME. Je reviens sur le Fonds numérique Collège. Quatre-vingts équipements pour l'année 2023 ont été fournis à certains collèges. Au départ, ils étaient fléchés sur les collèges qui répondaient à l'appel à candidature.

Tous les collèges sont-ils informés de la possibilité de bénéficier de ce fonds pour les élèves qui ne disposent pas de matériel informatique ? Pourrions-nous avoir un retour sur le nombre de collégiens qui ont bénéficié du fonds ou qui en ont fait la demande ?

Le fonds est également ouvert aux associations et aux communes de moins de 1 500 habitants. Serait-il possible de l'ouvrir aux EHPAD de la même façon que des tablettes y ont été distribuées ? Le retour n'avait pas été très positif, mais peut-être les personnes âgées n'ont-elles pas bénéficié de l'accompagnement nécessaire. Le fonds numérique pourrait-il servir aux personnes âgées dans les EHPAD ?

S'agissant de l'environnement numérique de travail, sommes-nous dans les temps ? Le système sera-t-il en place dans deux ans, ainsi qu'il est prévu ?

Commission Jeunesse, Éducation, Citoyenneté et Enseignement supérieur

PRÉPARER L'AVENIR DES JEUNES SARTHOISES ET SARTHOIS

Mme COZIC-GUILLAUME. Il serait utile d'étudier la réhabilitation des logements de fonction au cours d'une prochaine réunion de commission.

Nous souhaiterions également disposer d'un bilan et d'une programmation de la végétalisation des collèges.

Nous réitérons notre demande de l'application de la tarification sociale au quotient familial. Il est plus juste pour les familles de payer le prix du repas en fonction de leurs moyens.

Enfin, grâce au logiciel Isilis, nous aurons une vision exacte du pourcentage de produits bio et de l'approvisionnement en circuit court de chaque collège. Sans doute, connaîtrons-nous de mauvaises surprises car l'approvisionnement de certains collèges avoisine les 30 ou les 40 %. Une vision claire de l'approvisionnement dans les collèges permettra d'y remédier.

Le décrochage scolaire est un thème partagé entre la commission Solidarité et la commission Réussite éducative. J'aurais souhaité que nous soyons informés en réunion de commission sur les dispositifs prévus pour les décrocheurs scolaires.

Enfin, je reviens sur l'expérimentation relative aux protections hygiéniques. Dans le cadre de la commission, à plusieurs reprises, nous avons demandé un bilan, que nous ne recevons pas. Selon l'institut Ipsos, en 2019, la précarité menstruelle a touché entre 6 et 12 % des collégiennes, notamment en zone rurale, c'est-à-dire que les jeunes filles peuvent manquer des cours faute d'avoir accès à des protections périodiques adaptées.

Dans la lutte contre la précarité menstruelle et la réduction des inégalités, nous souhaitons que le Département équipe ses collèges de distributeurs de protections hygiéniques et tampons bio comme c'est déjà le cas dans des collèges et lycées de nombreux Départements. Pour l'heure, il est laissé à l'établissement le choix d'acheter ces équipements ; il serait plus juste d'équiper tous les collèges de ces distributeurs de protections.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, je dirai quelques mots de ce rapport sur lequel nous avons déjà échangé hier.

Monsieur le Président, j'ai cru comprendre que vous aimiez à comparer les budgets primitifs des collectivités. Vous l'avez fait au sujet du contrat de ville. Je me contenterai pour ma part de comparer le budget primitif du Conseil départemental de la Sarthe et le budget primitif de Le Mans Métropole.

S'agissant de l'enseignement supérieur, dans le rapport, vous proposez d'inscrire 146 800 euros en fonctionnement quand Le Mans Métropole inscrit 460 000 euros, soit une somme trois fois supérieure à celle du Conseil départemental. Quand, dans votre rapport, vous proposez d'inscrire la somme de 2,750 millions d'euros en investissement, Le Mans métropole inscrit une somme de 6,6 millions d'euros, soit 2 fois 5 par rapport aux chiffres du Département.

Nous constatons que l'engagement du Département est insuffisant. Ces chiffres le montrent. Cela dit, chacun fait en fonction de ses besoins ou de sa volonté !

Un deuxième élément montre que le Département reste très en retrait par rapport à l'université, ce qui m'a relativement surpris, mais peut-être allez-vous me contredire.

Le 12 mars 2024, le Conseil départemental de la Mayenne a annoncé qu'il soutiendrait la chaire de neutralité carbone mise en place par Le Mans Université, notamment en participant à son financement, en recrutant un doctorant qui sera amené à travailler sur les thématiques jugées prioritaires pour le territoire de la Mayenne, et en encourageant des projets scientifiques relatifs à la construction du territoire de demain, à la décarbonisation de l'industrie, à l'agriculture ou encore au développement de nouvelles énergies. C'est toujours un peu étonnant de se dire qu'un Département autre que le nôtre soutient cette chaire. Peut-être le Conseil départemental s'y est-il engagé, mais ne l'a pas fait savoir, ce qui serait étonnant ; généralement, en matière de communication, vous êtes plutôt à la pointe !

Le troisième élément porte sur le lieu de vie étudiante. Vous regrettez de ne pas être associés à la réflexion. Je vous invite à prendre contact avec le président de Le Mans Université. Le Mans Métropole s'est proposé de créer ce lieu de vie étudiante. Nous avons même désigné la société publique locale Cenovia Cités pour piloter le dossier. L'université a souhaité reprendre la main pour inscrire ce projet dans un cadre plus global. Le dossier est actuellement sur le bureau du Président Leroux ; c'est donc avec lui qu'il faudrait s'engager sur cette question.

Ensuite, je voudrais rebondir sur l'une des propositions évoquées par Anthony Trifaut à l'instant : porter dans les collèges la bonne parole sur l'enseignement supérieur et inciter les collégiens à poursuivre leurs études dans la Sarthe.

Pour accompagner, en qualité de professeur principal, des élèves de terminale chaque année dans leur orientation, je me rends compte que les deux tiers des élèves ne savent pas où ils veulent étudier ni où ils vont aller l'année suivante parce que leur réflexion sur leur orientation n'est pas achevée. L'idée de se rendre dans les collèges paraît intéressante. Cela dit, n'est-ce pas prématuré par rapport aux questions d'orientation ? Ne faudrait-il pas réfléchir avec la Région pour que les étudiants que nous sollicitons interviennent à la fois dans les collèges mais également dans les lycées, faire d'une pierre deux coups et inscrire cela dans un parcours d'orientation plus global ? J'entends bien que le Département s'intéresse d'abord aux collégiens, mais la vie de nos futurs étudiants se prépare aussi au lycée. Je pense qu'une collaboration avec la Région des Pays de la Loire s'impose.

Commission Infrastructures routières, Mobilités et Réseaux électriques

RÉAFFIRMER UNE POLITIQUE ROUTIÈRE AU SERVICE DES USAGERS ET DES TERRITOIRES

Mme COZIC-GUILLAUME. Les travaux sur la RD 92 ont pris beaucoup de retard. Serons-nous dans les temps, à l'ouverture de la saison sportive dans quinze jours ?

Par ailleurs, je réitère ma demande sur les travaux à réaliser comme s'y était engagé le Président sur la partie qui relie le carrefour du Fresne à l'entrée d'Arnage. L'accès au circuit des 24 Heures se fait désormais par la porte sud, ce qui présente un caractère extrêmement dangereux pendant les grandes manifestations, que ce soit les 24 Heures moto ou auto. La présence d'un grand nombre de véhicules sur cette portion de route la rend extrêmement dangereuse. Avant que ne se produise une catastrophe et des morts, il serait nécessaire de restructurer la voie comme le Président s'y était engagé en 2017.

S'agissant de la RD 140 bis, Monsieur le Président, vous vous étiez rendu sur place en 2018 avec un technicien. Vous deviez nous apporter des solutions. Nous sommes en 2024, nous n'avons toujours rien vu venir. Je reviens donc vers vous. Il y a urgence, vous l'avez constaté de visu à l'époque. Il faut essayer de trouver une solution technique pour réduire la vitesse et assurer la sécurité sur ce secteur.

Je réitère la demande d'une étude sur les pistes cyclables pour que nos collégiens puissent accéder en toute sécurité au collège, où nous avons réalisé de beaux aménagements, des garages à vélo, etc.

L'an dernier, je suis intervenue après la réalisation des travaux sur la route départementale qui relie Guécélard à l'Étoile. Des enfants de Guécélard viennent à vélo au collège d'Arnage sur cette route où il y aurait largement la place de réaliser une piste cyclable sécurisée. Dans le département, de nombreux endroits pourraient faire l'objet d'un itinéraire cyclable et sécurisé pour nos collégiens et les adultes qui viennent travailler dans la zone sud.

ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE ET LES COLLECTIVITÉS

DANS LEURS PROJETS AUTOUR DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

M. COUNIL. Il ne vous aura pas échappé que je ne suis pas maire du Mans. De ce fait, je ne répondrai pas au nom du maire. Cela me paraît aller de soi.

Par ailleurs, l'idée est d'obtenir une étude qui déterminera si la création d'un syndicat d'énergie est intéressante. Cela suscite débat. À la suite du vote l'an dernier de l'amendement présenté à notre initiative, beaucoup de personnes sont venues me voir pour m'expliquer que ce serait une bonne chose ; d'autres pour m'expliquer le contraire.

Avant toute prise de décision, il convient de définir si oui ou non la création de ce syndicat présente un intérêt pour le Département et pour les collectivités. Il faudra, en effet, poser des questions sur son périmètre et son financement.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur l'enfouissement des réseaux, un sujet que je maîtrise peu. Je pense que tous les territoires ont la même politique. Il ne me semble pas que le Conseil départemental mène une politique d'enfouissement de tous les réseaux, à moins que M. Beauchef me dise que son ambition est que l'on ne voie plus un seul fil électrique dans le Département !

Sur un territoire comme celui de Le Mans Métropole, il en va de même. Quand bien même le souhaiterions-nous, enfouir tous les réseaux est mission impossible. À l'instar du Département, nous travaillons au cas par cas.

Chaque fois que des opérations de réaménagement urbain ont lieu sur une commune de Le Mans Métropole, des opérations d'enfouissement des réseaux interviennent au fur et à mesure.

J'entends bien votre petite musique, à laquelle nous sommes habitués, de toujours vouloir opposer les politiques des uns et des autres, mais je pense que notre politique est assez semblable à la vôtre.

Commission Développement des territoires, Agriculture, Développement durable et Transition énergétique

ANIMER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

M. COUNIL. Nous voterons contre ce rapport comme nous l'avons fait pour les rapports précédents. Ce rapport perpétue, en effet, une inégalité de traitement entre les territoires de notre Département. Je rappelle que dans le cadre du Plan de relance que vous avez mis en place, les Manceaux, que je représente – je le dis puisque le Président me ramène souvent à mon rôle d'adjoint au maire – ne sont pas traités comme les autres Sarthoises et Sarthois. Nous n'avons pas vocation à soutenir un plan qui montre qu'il n'existe pas de vraie volonté de fédérer les territoires contrairement à ce qu'a déclaré hier le Président dans son propos introductif.

ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DANS SA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Mme COZIC-GUILLAUME. Après être intervenue sur ce thème en commission, je reviens sur le lancement de la plateforme de réseau local. Nous demandons qu'elle soit réactivée. Il est urgent que nous-mêmes et nos partenaires sachions auprès de quels agriculteurs s'approvisionner dans le cadre du réseau local. La plateforme a été abandonnée mais j'observe que le Pays du Mans a réalisé une plaquette qui liste les différents lieux d'approvisionnement. Je souhaite que ce soit fait à l'échelle départementale et le plus rapidement possible comme vous vous y étiez engagé.

Commission Ressources humaines, Finances et Administration générale

RESSOURCES HUMAINES

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, dans une collectivité, la gestion des ressources humaines est toujours un exercice extrêmement délicat parce que les agents sont des maillons essentiels de la mise en place des politiques. En même temps, ils ont un certain nombre de revendications à faire entendre, qui sont légitimes. En tant que responsables politiques, il nous appartient de déterminer si nous sommes en mesure d'y répondre. À l'heure actuelle, je ne suis pas certain que nous puissions répondre à la première d'entre elles, celle du pouvoir d'achat, si ce n'est en jouant sur le régime indemnitaire.

Mme Cantin évoquait à l'instant les difficultés de recrutement dans différentes filières. Les collectivités territoriales payent les conséquences du gel du point d'indice qui a perduré une décennie ; les salaires de la fonction publique ont à ce point décroché par rapport aux salaires du privé que nos collectivités ne sont plus aussi attractives qu'elles l'étaient. Surtout, elles se livrent parfois à une concurrence. Par exemple, trois agents quittent l'un de mes services pour aller travailler au Conseil départemental. Je pense que vous faites une bonne opération ; je connais la valeur de ces agents ! Parfois, cela se produit dans l'autre sens, mais on voit bien qu'au lieu d'attirer des compétences venues de l'extérieur, les collectivités en sont rendues à « se piquer » leurs bons agents en jouant sur les régimes indemnitaires. Je le dis sans aucun esprit polémique, je soulève une vraie question.

Il existe une deuxième difficulté à laquelle nous devons faire face : il s'agit d'entendre les agents. Je l'ai demandé hier matin, j'aimerais obtenir quelques éléments de réponse sur cette question. Nous avons été collectivement interpellés par des représentants syndicaux sur la souffrance au travail dans différents secteurs. Je prends toujours la parole avec

beaucoup de prudence sur ces sujets ; j'assume moi-même des responsabilités dans une autre collectivité. Vous avez rencontré certains de nos salariés qui parfois tiennent un discours peu positif. Comment ces alertes ont-elles été prises en compte ? Sommes-nous en mesure d'y répondre ? La multiplication des alertes est le signe de difficultés.

J'ai eu l'occasion de discuter avec les salariés qui nous ont accueillis ce matin à l'entrée de l'Abbaye de l'Épau et qui nous ont exposé diverses revendications. Comment la majorité qui est directement responsable de ces sujets – auxquels nous ne sommes absolument pas associés puisque nous ne siégeons pas aux CST ou autres organismes paritaires – entend-elle répondre à ces revendications qui sont légitimes ?

Mme COZIC-GUILLAUME. Je souhaiterais quelques éclaircissements. Nous sommes plusieurs élus à avoir été interpellés par des retraités du Département concernant un courrier qu'ils ont reçu. Il indique que le Président du Département de la Sarthe a pris la décision, le 27 décembre 2023, de ne plus prendre en charge financièrement la part de l'APSD des retraités de plus de 5 ans. Or, dans le rapport qui est aujourd'hui soumis au vote, il est bien écrit que les agents de la collectivité et les retraités peuvent bénéficier de l'APSD.

Je voulais clarifier les choses : s'ils ne peuvent plus adhérer à l'APSD, ils perdent les prestations du CNAS. Or, dans l'avenant en copie du rapport, il est mentionné que les prestations du CNAS leur sont ouvertes.

BUDGET PRIMITIF 2024

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, au nom du Groupe des Élus de gauche – qui ne se résume pas aux élus socialistes –, je voudrais exposer trois points.

Premier point : nous ne sommes pas ici pour amuser la galerie. Je pense que les élus de l'opposition, les élus de la minorité méritent autant de respect que les élus de la majorité. Nous avons tous ici, dans cette assemblée, à cœur d'accomplir le mandat qui nous a été confié par les Sarthoises et les Sarthois avec la même conviction et le même engagement. Je suis profondément choqué des propos que vous venez de tenir sur le fait que nous serions là pour amuser la galerie. Notre engagement dans cette assemblée n'a jamais été remis en cause. Je considère que les propos que vous avez tenus sont inacceptables.

Deuxième point : nous avons abordé cette session hier dans un esprit constructif ; c'est en tout cas ce que j'ai essayé de faire dans mon intervention liminaire.

Notre groupe a abordé cette session, pour la première fois dans son histoire, sans décider par avance de notre vote sur ce budget. Je suis au regret de vous dire que nous voterons contre le budget que vous avez présenté.

Nous avons essayé de travailler dans un esprit constructif. Or, nous avons essuyé mépris et violence. Ce n'est pas acceptable dans une assemblée telle que la nôtre. Tous les points de vue méritent d'être défendus, tous les points de vue méritent d'être écoutés. On peut être en désaccord sans tomber dans la démagogie, les contre-vérités et les attaques personnelles. Nous sommes un certain nombre à avoir vécu cette session de cette façon. C'est la raison pour laquelle, au-delà des désaccords qui peuvent être les nôtres tout en pensant que les désaccords sont ce qui fait la démocratie, nous voterons contre ce budget sans aucun état d'âme.

Troisième point : j'aimerais revenir sur ce qui s'est passé hier au moment du vote de l'amendement numéro 1.

Nous nous sommes concertés avec nos collègues du Groupe Uni.e.s – peut-être Gilles Leproust interviendra-t-il à son tour. Nous considérons que ce que nous avons vécu hier est un déni de démocratie.

Un premier vote a eu lieu dans une sorte de cafouillage. Il n'a pas permis d'établir clairement la réalité du résultat ; un deuxième vote est intervenu, au terme duquel le service des assemblées a clairement annoncé un résultat qui, lorsqu'on se refait le film, était le bon.

Vous avez décidé de ne pas en tenir compte et de demander un troisième vote qui n'a pas été concluant, puis un quatrième, assis-debout. Nous considérons que vous avez outrepassé vos fonctions et que vous n'avez pas respecté, Monsieur le Président, la démocratie au sein de cette assemblée.

Nous demandons que le deuxième vote soit clairement homologué ; si tel n'était pas le cas, nous demanderions qu'une délégation de nos groupes puisse consulter la semaine prochaine la bande enregistrée – avant qu'elle ne soit détruite – de notre séance pour nous permettre de porter l'affaire devant le tribunal administratif car nous considérons qu'il existe des règles en démocratie.

Ces règles se fondent sur un principe pour lequel des générations se sont battues, à savoir le respect du suffrage. Un vote a été clairement affiché. Nous avons eu des échanges avec certains élus de la minorité qui nous ont expliqué pourquoi ils avaient été amenés, au cours des votes suivants, à modifier leur vote.

J'ai une certaine ancienneté. Des faits se sont passés dans cette assemblée que nous n'avons jamais vécu auparavant. Je parle de façon très solennelle. Nous demandons donc que ce vote soit homologué. Si tel n'était pas le cas et si cette homologation du vote était refusée, nous demanderions à avoir accès aux bandes, qu'elles nous soient communiquées selon le principe du droit à la communication des élus qui est inscrit dans le règlement intérieur, afin que, sur la base de ces bandes, nous portions l'affaire devant le tribunal administratif.

Voilà, Monsieur le Président ce que je voulais dire. Lorsque j'ai commencé la session hier, je ne pensais pas finir sur un tel ton et sur des propos d'une telle teneur. Au nom de notre groupe, je regrette fortement la façon dont s'est déroulée cette session.